2.2 Définition de trois unités paysagères distinctes et de deux particularités paysagères

2.2.1 Les crêtes boisées

Culminant entre 300 et 400 mètres d'altitude, le synclinal de Pail et le Mont du Saule avec la forêt de Pail, le synclinal de Mortain-Bagnoles avec la forêt d'Andaines ou encore la forêt d'Ecouves représentent des évènements à l'échelle du paysage du territoire d'étude, dans la mesure où ils constituent des lignes de crête séparant deux unités paysagères principales, fermées par des boisements qui matérialisent et intensifient leur rôle de barrière topographique.

Les boisements forment un paysage fermé duquel le regard ne peut s'échapper, en raison de la densité arborée. Les franges offrent au contraire des vues plus ouvertes sur les paysages en contrebas : situé en hauteur, un observateur peut observer un paysage lointain qui semble se déployer jusqu'à la prochaine ligne de crête. Les ambiances sont pour l'essentiel très végétales, car de nombreuses haies souvent denses ramifient à partir des boisements et s'articulent autour des prairies. **Il en ressort un paysage de contrastes offrant tour à tour des ambiances confidentielles et des perceptions plus générales du caractère bocager/boisé** du Nord Mayenne.

Du bâti prend appui sur les pentes du synclinal, disposant ainsi de vues plongeantes selon l'orientation des façades et les ouvertures dans l'espace public. La ville de Bagnoles-de-l'Orne constitue un (rare) exemple de ville bâtie dans le cadre forestier, profitant de l'entaille de la vallée de la Vée et des sources pour valoriser une activité thermale. Les ambiances de la ville sont relativement confidentielles et permettent peu de vues longues, sauf lorsque des châteaux et leur parc paysager ont profité de la situation en hauteur et des perspectives pour proposer un idialogue paysager à l'échelle lointaine. C'est notamment le cas du château de Tessé-la-Madeleine.

Situé sur le synclinal de Pail, le Mont des Avaloirs constitue le point haut du Massif Armoricain et offre des vues en belvédère sur l'ensemble du paysage mayennais. Son aménagement permet en effet des vues à 360° et dispose d'une table d'orientation. Il s'agit d'un des points touristiques importants du territoire d'étude.

Les enjeux de cette unité paysagère se concentrent essentiellement sur les lisières boisées en raison des grands dégagements visuels qui s'opèrent sur le grand paysage, notamment depuis les routes principales.

2.2.1 La Ferté-Macé et la vallée de la Vée

Située au Nord-Ouest du territoire d'étude, cette unité paysagère est essentiellement caractérisée par la présence de l'agglomération de la Ferté-Macé, qui prend appui sur un point haut cadré par les ruisseaux de Fimbrune et de la Maure. La ville se caractérise par un centre ancien implanté à revers de coteau, autour duquel se sont greffés des quartiers plus récents de type pavillonnaire, des espaces de loisirs et des zones d'activité. **Malgré la situation en hauteur, les perspectives sont majoritairement réduites en raison de l'urbanisation qui génère des effets d'écrans depuis les routes principales**. La base de loisirs, située au fond de la vallée de Fimbrune, présente une situation confidentielle. Le seul point permettant des vues plus lointaines vers le Sud se trouve sur le contournement, en périphérie éloignée de la ville.

La vallée de la Vée est légèrement décalée par rapport à la Ferté-Macé. Longue rivière dont les légers méandres serpentent au sein d'une trame bocagère dense et fournie, elle longe la lisière forestière de la forêt des Andaines et les pentes inférieures du synclinal de Mortain-Bagnoles avant de le traverser au niveau de Bagnoles-de-l'Orne**. Le bocage est ici particulièrement important et coupe toute vue sur l'extérieur.**

Cette unité paysagère montre peu d'enjeux quant à l'implantation d'un projet éolien à côté de Pré-en-Pail en raison de la distance de la ZIP et du caractère confidentiel de l'unité.

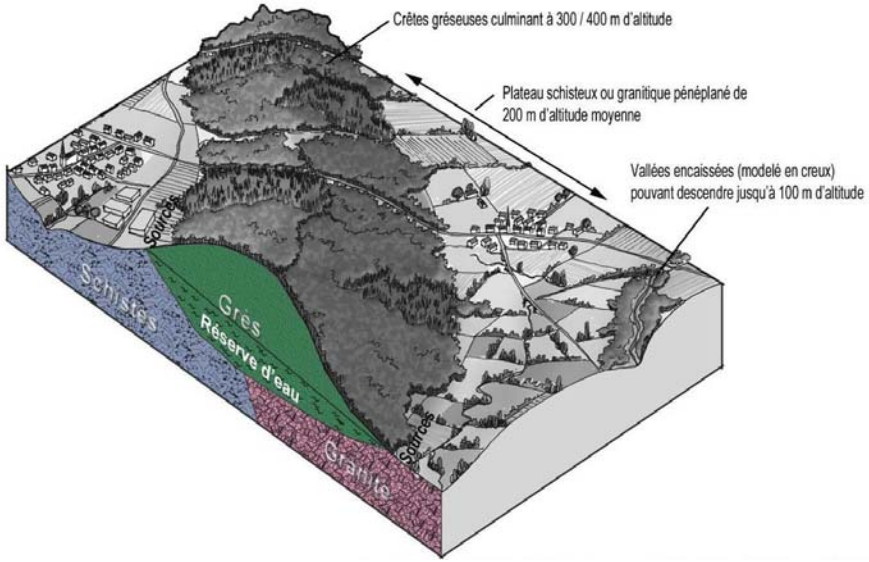

Assise gréseuse des grands boisements (dessin Vu d'ici d'après une coupe de principe établie par le PNR Normandie Maine)

Vue longue sur le paysage depuis la forêt de Multonne

Pins de la forêt de Pail

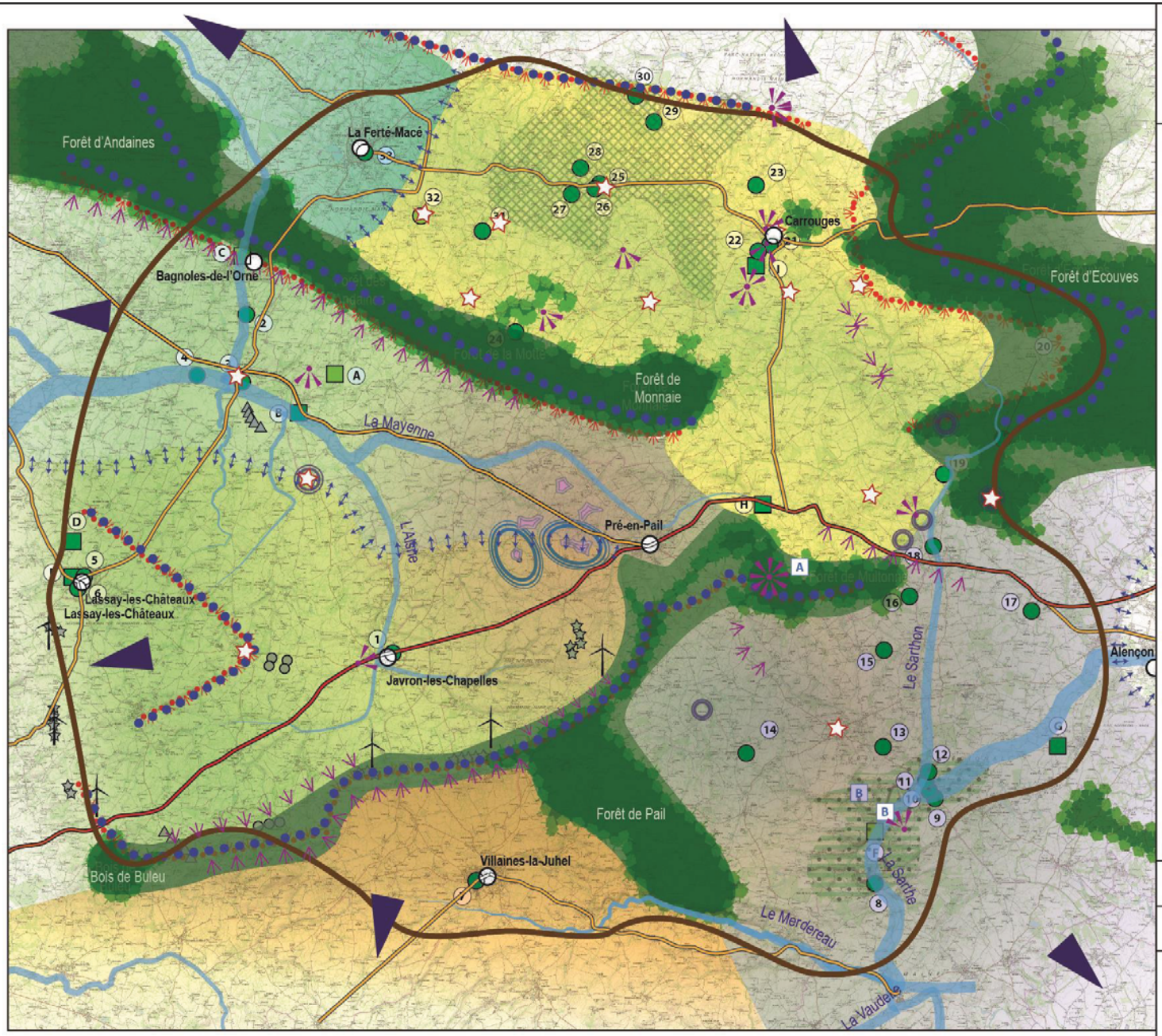

PROJET EOLIEN DES AVALOIRS

ANALYSE PAYSAGERE
(PERIMETRE ELOIGNE)

LEGENDE

Périmètres
- Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes
- Limites du périmètre éloigné

Limites et continuités paysagères
- Ligne de crête ou coteau
- Transition paysagère progressive
- Continuité paysagère
- Verrou boisé
- Vallée

Eléments structurants et particularités paysagères
- Butte topographique
- Route principale à l'échelon national
- Route principale à l'échelon départemental
- Parc éolien existant
- Autre point de repère (château d'eau...)
- Vue longue ponctuelle sur le grand paysage
- Dégagements visuels
- Micro-boisements
- Particularité des Alpes Mancelles
- Lieu touristique
  - *A : Belvédères des Avaloirs*
  - *B : Alpes Mancelles*

Unités paysagères
- Les crêtes boisées
- La Ferté-Macé et la vallée de la Vée
- Le bocage refermé du pays du Désert
- Entre Sarthe et Sarthon
- Les doux vallonnements de Villaines-la-Juhel
- Le plateau semi-bocager de Javron-les-Chapelles
- La vallée de la Mayenne

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien des Avaloirs

ECHELLE : 0 – 2,5 – 5 Kilomètres

2.2.2 Le plateau semi-bocager de Javron-les-Chapelles

L'unité paysagère de Javron-les-Chapelles présente un contexte plus plat et dégagé que les autres unités du territoire d'étude**. L'élargissement de la maille bocagère sur ce secteur, combinée à la production de grandes cultures, génère des paysages ouverts que soulignent les lignes de crêtes à l'horizon.** La végétation tient une place de ponctuation qui nuance la monotonie des grands espaces. **Depuis les routes secondaires, le paysage prend une dimension plus fine, avec une mise en valeur des reliefs intermédiaires que découpent des alignements bocagers. Les cours d'eau et l'érosion ont modelé un paysage en creux légèrement évasé qui se dévoile au cours du cheminement de l'observateur.** A l'approche des vallons, les échelles se contractent par la fermeture des perspectives. Les ripisylves encadrant les ruisseaux masquent les ondulations du relief et l'eau devient un élément visible à part entière.

Du fait de l'ouverture du paysage, le bâti est systématiquement visible et dispose ainsi de vues sur la campagne alentour, à défauts de grands panoramas. **Les bourgs constituent systématiquement des points de repère**, soit par leur position en hauteur, soit par la présence d'un clocher élancé dont l'aiguille ressort sur l'horizon.

Cette unité paysagère montre une organisation Est/Ouest et Nord/Sud prononcée que mettent en exergue le tracé des cours d'eau et des points hauts et la répartition du réseau viaire, qui passe préférentiellement sur les hauts plateaux. De fait, un observateur circulant dans ce paysage perçoit davantage les dégagements visuels et sur des perspectives privilégiant ces directions.

Le plateau semi-bocager de Javron-les-Chapelles accueille la RN12, voie majeure reliant Mayenne à Alençon. Du fait de l'ouverture du paysage, cette voie permet des vues longues sur le paysage, mettant en évidence la présence et la structuration des grandes lignes de crête, en particulier le synclinal de Pail qu'elle longe d'Est en Ouest.

L'unité paysagère montre des enjeux liés à l'ouverture du paysage, notamment depuis la RN12 qui favorise des dégagements visuels en direction de la ZIP.

2.2.3 Les doux vallonnements de Villaines-la-Juhel

Le synclinal de Pail constitue la limite Nord de l'unité paysagère. Il est constitué d'une succession de crêtes alignées qui définissent une ligne orientée dans le paysage. D'Est en Ouest, il s'agit de : la corniche de Pail occupé par la forêt de Pail, le Mont du Saule et la crête occupée par le bois de Buleu. De cette situation résulte la perception d'un paysage dont l'horizon est systématiquement limité par des lignes boisées, lui donnant un caractère fermé malgré les amplitudes visuelles parfois très lointaines.

Cette unité paysagère se démarque par la présence d'un maillage bocager encore très présent, en particulier sur les coteaux et dans les vallées. Depuis les voies et les zones bâties, les perceptions sont ainsi conditionnées par la trame végétale, montrant des jeux d'ouverture et de fermeture fréquents. Sur les points hauts en revanche, le bocage tend à s'émailler, permettant des vues beaucoup plus lointaines, parfois même panoramiques. Le contraste d'échelle entre les vallons et les plateaux est ainsi très marqué.

Des extensions agricoles (bâtiments d'élevage avicole, porcin ou bovin) accompagnent les fermes traditionnelles. Par leurs volumes allongés et leur couleur, elles participent de manière très ponctuelle à marquer le paysage et constituent des repères dans le paysage ouvert des plateaux. Les fermes sont soulignées par des haies brise-vent de conifères qui créent un rideau opaque à la vue masquant ainsi l'exploitation.

Les châteaux d'eau sont eux aussi perçus comme des repères paysagers forts. C'est le cas des deux châteaux d'eau situés à proximité de Villaines-la-Juhel qui avec, la carrière d'Averton, constituent des repères paysagers marquants.

L'unité paysagère montre peu d'enjeux car elle n'appartient pas au même bassin visuel que la ZIP. Les enjeux d'effets cumulés entre les parcs éoliens devront cependant être étudiés avec attention.

Perception d'un hameau ancien implanté à mi-pente

Longues perspectives visuelles créées par les jeux de dénivelés et l'ouverture du bocage (vue vers le Nord depuis la RD147)

Bâtiments d'élevage, point d'appel dans le paysage ouvert des points hauts

Un paysage aux ondulations souples avec des effets de vallons avec la forêt de Pail en arrière-plan

2.2.4 La vallée de la Mayenne

La vallée de la Mayenne est une unité paysagère qui englobe la vallée de la Mayenne proprement dite, avec le fond de vallée et ses coteaux, ainsi que les plateaux adjacents dont l'inclinaison permet une orientation des vues vers la vallée. Elle se délimite au Nord par la forêt domaniale des Andaines qui propose une limite structurelle et visuelle nette.

Deux ambiances différentes se distinguent. **En amont de Couptrain, la vallée observe une morphologie encaissée, dont le tracé est caractérisé par des coteaux forts et boisés qui ne permettent pas vraiment de vues longues : la vallée décrit ainsi une entaille perceptible uniquement depuis les voies passant à proximité immédiate. En aval de Couptrain, la vallée observe une morphologie beaucoup plus évasée : les coteaux disparaissent visuellement du paysage même si quelques jeux de relief permettent de cadrer les perceptions et une prise de hauteur visuelle.** Cette partie de la vallée observe ainsi une relation bien plus forte avec les autres éléments de paysage alentours, même si elle se fait plus discrète en termes de structure.

L'unité paysagère se caractérise par la présence d'un **bocage semi-ouvert par endroits complètement délité**. Les vues y sont globalement longues, portées par les grandes surfaces des parcelles agricoles qui se succèdent sur l'horizon. Les haies encore présentes forment des lignes végétales qui dessinent différents plans de paysage. Elles créent un effet de volume qui accompagne les mouvements de relief. Outre la haie, l'arbre isolé et les vergers ponctuent les perceptions. Dans certains endroits, la trame bocagère est encore réellement présente et crée des ambiances intimistes en refermant les perceptions visuelles sur les abords immédiats de l'observateur.

De nombreux châteaux se sont installés le long de la Mayenne, jouant ou non des perspectives visuelles longues créées par la dépression de la vallée. Ils sont souvent perceptibles soit par l'éclat d'une façade claire sur le fond verdoyant, soit par la silhouette caractéristique des grands arbres qui composent leur parc paysager. Autre signe distinctif de l'unité, **la perception des clochers des églises dans le lointain permet de créer des repères au gré des déplacements et participe à l'animation de ce paysage**.

L'unité paysagère montre des enjeux essentiellement liés aux ruptures d'échelle, surtout au droit de la ZIP. La perception du projet depuis les hauteurs de l'unité (coteaux de la Mayenne ou butte ponctuelle) peut également s'avérer sensible au droit des bourgs et des châteaux présents sur l'unité, mais les enjeux restent globalement limités du fait de l'amplitude générale de l'unité paysagère.

2.2.5 Le bocage refermé du Pays du Désert

Le Pays du Désert compose une vaste unité paysagère nichée entre les forêts d'Ecouves et d'Andaines, ainsi que dans une moindre mesure la forêt de Multonne. Bordée par des lignes de crête fortes dans le paysage, l'unité présente des **effets de relief assez importants avec de nombreuses buttes et vallonnements. Haies et boisements viennent structurer les pentes et forment une trame fournie et resserrée omniprésente dans le paysage**. La végétation compose ainsi des ambiances très refermées qui ne permettent pas, ou peu, de vues longues sur le paysage.

De nombreux étangs s'échelonnent les uns à la suite des autres le long des vallons qui arpentent l'unité paysagère. Souvent entourés de boisements, ils sont globalement peu visibles dans le paysage et leur discrétion alimente l'aura de confidentialité de l'unité. Les plus grands s'accompagnent souvent de châteaux, de domaines ou de forges, associant à l'image de l'eau une dimension patrimoniale souvent pittoresque.

L'unité paysagère montre peu d'enjeux au regard de la fermeture du paysage. Quelques points hauts mettant en évidence la structuration du paysage peuvent permettre des jeux d'intervisibilité avec la ZIP et donc le projet de parc éolien, souvent depuis des lieux favorisant une mise en scène des éléments paysagers (ex : Carrouges).

Vue sur la vallée de la Mayenne depuis les hauteurs de Méhoudin

Madré, bourg perché sur une butte de la vallée de la Mayenne

Haies et boisements autour de Lignières-Orgères

Ouverture paysagère à Saint-Patrice-du-Désert

2.2.6 Entre Sarthe et Sarthon

Située à l'Est du territoire d'étude, l'unité paysagère entre Sarthe et Sarthon se structure principalement autour de la vallée de la Sarthe, à partir de sa sortie d'Alençon. Cadré par les reliefs de la corniche de Pail et de la crête des Avaloirs, ce paysage joue de forts contrastes :

- **Fort contraste de relief avec l'encaissement prononcé de la vallée de la Sarthe (Alpes Mancelles) et la hauteur des lignes de crêtes** qui structurent l'unité paysagère : le relief s'approche par paliers graduels et jouent d'effets d'emboîtement d'échelle avec un horizon tour à tour proche ou lointain ;
- **Forts contrastes végétaux** avec une présence assurée des boisements sur les lignes de crête et dans les vallées, conditionnant des perspectives de premier plan voire complètement fermées, et des plateaux parfois dénudés offrant des vues longues depuis les voies circulant liant les bourgs présents dans les vallées.

Le bocage est encore présent sur cette unité paysagère, mais régresse au profit des ouvertures de parcelle sur les plateaux et à des fermetures végétales des pentes les plus fortes. De manière générale, cette unité se caractérise par une **omniprésence de l'arbre**, que ce soit sous forme de boisement, de haie, d'arbre isolé (vergers) ou de formations plus spécifiques (lignes de peupliers…).

C'est dans cette unité paysagère que se trouvent les Alpes Mancelles, connues pour la qualité de son patrimoine et son contexte paysager exceptionnel. Présentant un contexte encaissé de falaises dessinées par les méandres de la Sarthe, avec de petits bourgs nichés au cœur de la vallée, les lieux présentent un caractère pittoresque et font l'objet d'une forte valorisation touristique tournée vers la randonnée et la pratique de loisirs de plein air.

L'unité paysagère est visuellement isolée de la ZIP par les volumes boisés des crêtes des Avaloirs et de Pail, qui jouent le rôle d'écran visuel. Du fait de sa forte densité végétale qui tend à fermer les vues et à créer des ambiances foisonnantes, les enjeux de perception du projet restent limités à quelques secteurs plus dégagés, qui forment des balcons sur le paysage.

Un paysage encerclé par l'horizon des Monts boisés (Ravigny)

Des bourgs implantés au cœur de la vallée de la Sarthe aux ambiances pittoresques (Saint-Léonard-des-Bois)

Vue sur les Alpes Mancelles depuis les points hauts proches

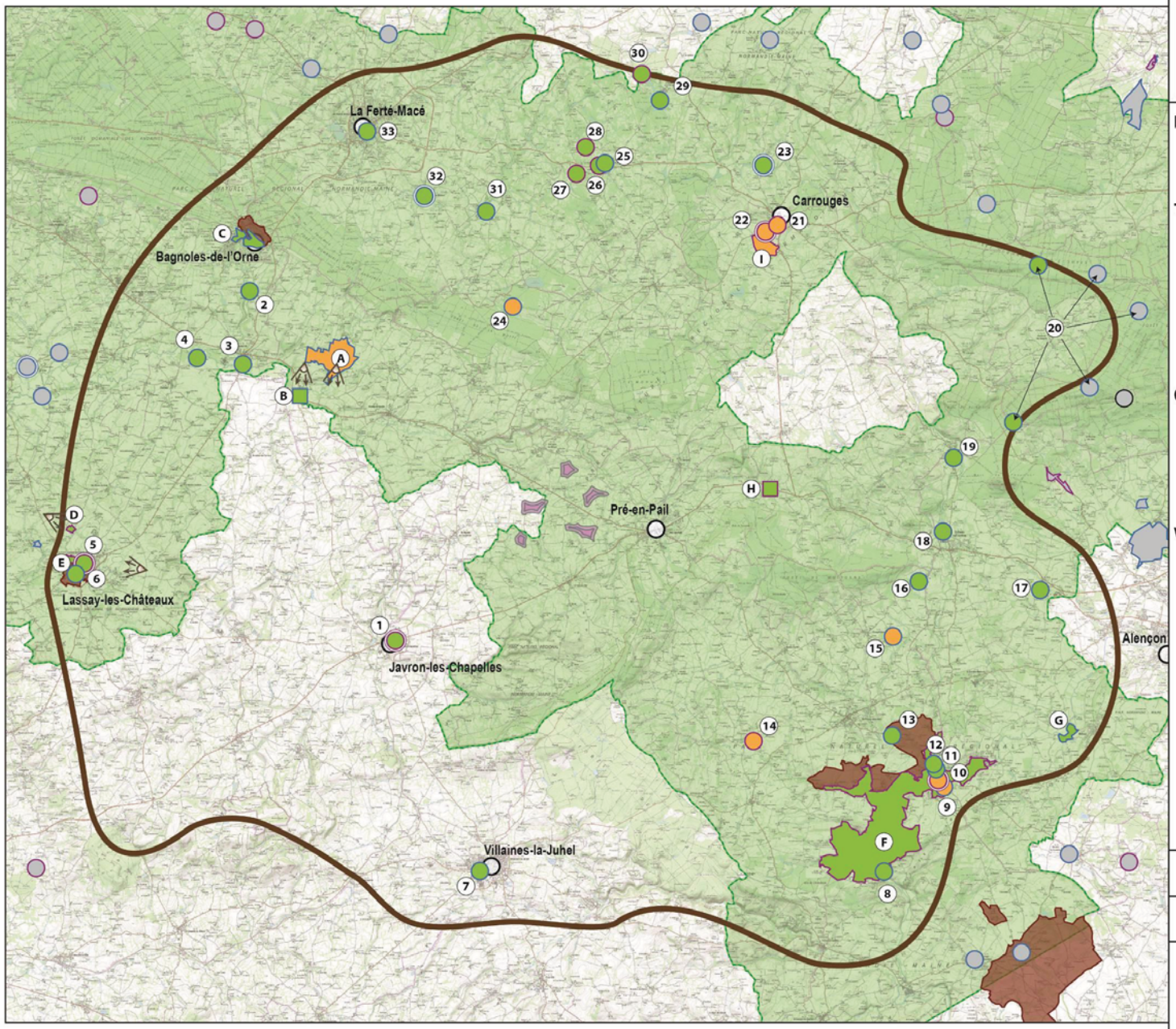

PROJET EOLIEN DES AVALOIRS

PATRIMOINE PROTEGE
(PERIMETRE ELOIGNE)

LEGENDE

- Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes
- Périmètre éloigné

Type de protection

- Inscription
- Classement
- Protection au titre des sites (ponctuel)
- Protection au titre des sites (site étendu)
- Protection au titre des monuments historiques
- AVAP
- Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Contexte paysager

- Edifice ou site non étudié (en dehors du périmètre éloigné)
- Edifice ou site intégré dans un écrin paysager
- Edifice ou site disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
- Edifice ou site en belvédère sur le paysage

Visibilité dans le paysage

- Edifice ou site peu visible dans le paysage
- Edifice partiellement visible dans le paysage
- Edifice très visible dans le paysage

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien des Avaloirs

ECHELLE : 0 – 2,5 – 5 Kilomètres

Espace plan&terre
2 rue Amédéo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E-mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr

Liste des édifices inscrits et classés (chiffre) et des sites inscrits et classés (lettres) :

Numéro	Nom	Analyse du patrimoine		
		Périmètre	Place dans paysage (covisibilité depuis l'édifice)	Visibilité dans le paysage (covisibilité avec l'édifice depuis un point de vue tiers)
1	Clocher de l'église de Javron-les-Chapelles	intermédiaire	Dans écrin paysager	Partiellement visible
2	Château de Couterne	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
3	Minoterie de Couterne	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
4	Château de Chantepie et communs	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
5	Château de Lassay	éloigné	Dans écrin paysager	Partiellement visible
6	Ancien couvent des bénédictines	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
7	Clocher de l'ancienne église St-Georges	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
8	Manoir de Linthe	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
9	Chapelle de St-Céneri	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
10	Eglise de St-Céneri	éloigné	Ouverture orientée	Partiellement visible
11	Auberge de Moisy	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
12	Auberge des peintres	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
13	Château du Plessis Bochard	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
14	Menhir de «La Pierre au Diable»	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
15	Château de La Bellière (château, douves, jardins)	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
16	Manoir de Ravigny	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
17	Eglise de Pacé	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
18	Forge de Saint-Denis-sur-Sarthon	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
19	Eglise de La Roche-Mabile	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
20	Bornes de la forêt d'Ecouves	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
21	Chanoinerie «Le Châpitre»	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
22	Château de Carrouges	éloigné	Ouverture orientée	Partiellement visible
23	Eglise et sa porte Chapitrel	éloigné	Dans écrin paysager	Partiellement visible
24	Château du Petit Jard	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
25	Manoir de Joué-du-Bois	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
26	Menhir dit des Outres	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
27	Dolmen la Pierre aux Loups	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
28	Dolmen de la Grandière	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
29	Domaine du Champ de la Pierre	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
30	Forges du Champ de la Pierre	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
31	Château de la Motte Fouquet	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
32	Eglise de Magny-le-Désert	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
33	Eglise de la Ferté-Macé	éloigné	Dans écrin paysager	Partiellement visible
A	Domaine de Monceaux	intermédiaire	Ouverture orientée	Partiellement visible
B	Eglise de Méhoudin et abords	intermédiaire	Dans écrin paysager	Peu visible
C	Parc du château de la Roche et parc thermal à Bagnoles de l'Orne	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
D	Ruines du château du bois Thibault	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
E	Abords du château de Lassay-les-Châteaux	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
F	Les Alpes Mancelles	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
G	Logis et abords, Heloup	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
H	If du cimetière du Lalacelle	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
I	Jardins et abords du château de Carrouges	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
Z1	ZPPAUP de Lassay-les-Châteaux	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible

Le tableau des édifices et sites inscrits et classés permet une analyse du patrimoine protégé du territoire selon des critères définis

Après avoir déterminé à quel périmètre le patrimoine appartenait, il s'agit d'identifier quelle est la place qu'il occupe dans le paysage. L'édifice peut être dans un écrin paysager, c'est-à-dire qu'il a peu de visibilité sur le paysage environnant de par son contexte d'implantation (centre-bourg dense, masque végétal, …). Il peut aussi avoir une ouverture orientée, c'est-à-dire qu'il possède une ou plusieurs fenêtres visuelles qui permettent de laisser filer le regard sur le lointain. Enfin, le site peut être en belvédère sur le paysage, et proposer un panorama général sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit ensuite d'analyser la visibilité de l'édifice dans le paysage, à savoir si, depuis l'environnement extérieur, il est possible de percevoir l'édifice. 3 degrés sont alors envisageables : un édifice qui est peu visible (masque végétal, édifice de petite taille, …), un édifice qui est partiellement visible dans le lointain (clocher d'une église par exemple) ou encore un édifice qui est très visible (situation en promontoire, paysage largement ouvert, …).

Suite à cette analyse, il est alors possible de déterminer quel est l'enjeu de visibilité de l'édifice. Pour confirmer ou infirmer cet enjeu, des photomontages sont alors réalisés et permettent de définir le niveau d'impact du projet sur le monument/site protégé.

Liste des édifices inscrits et classés (chiffre) et des sites inscrits et classés (lettres) :

Numéro	Nom	Distance à la zone de la ZIP la plus proche (km)	Analyse du patrimoine		
			Périmètre	Place dans paysage (covisibilité depuis l'édifice)	Visibilité dans le paysage (covisibilité avec l'édifice depuis un point de vue tiers)
1	Clocher de l'église de Javron-les-Chapelles	6,3	intermédiaire	Dans écrin paysager	Partiellement visible
2	Château de Couterne	13,6	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
3	Minoterie de Couterne	12	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
4	Château de Chantepie et communs	13,6	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
5	Château de Lassay	17	éloigné	Dans écrin paysager	Partiellement visible
6	Ancien couvent des bénédictines	16,8	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
7	Clocher de l'ancienne église St-Georges	12,2	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
8	Manoir de Linthe	17,1	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
9	Chapelle de St-Céneri	16,6	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
10	Eglise de St-Céneri	16,3	éloigné	Ouverture orientée	Partiellement visible
11	Auberge de Moisy	16,1	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
12	Auberge des peintres	16,1	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
13	Château du Plessis Bochard	14,1	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
14	Menhir de «La Pierre au Diable»	10,1	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
15	Château de La Bellière (château, douves, jardins)	12,3	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
16	Manoir de Ravigny	12,8	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
17	Eglise de Pacé	17,2	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
18	Forge de Saint-Denis-sur-Sarthon	13,5	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
19	Eglise de La Roche-Mabile	13,7	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
20	Bornes de la forêt d'Ecouves	> 16	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
21	Chanoinerie «Le Châpitre»	11,5	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
22	Château de Carrouges	11,4	éloigné	Ouverture orientée	Partiellement visible
23	Eglise et sa porte Chapitrel	13,6	éloigné	Dans écrin paysager	Partiellement visible
24	Château du Petit Jard	6,5	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
25	Manoir de Joué-du-Bois	11,5	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
26	Menhir dit des Outres	11,5	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
27	Dolmen la Pierre aux Loups	11,3	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
28	Dolmen de la Grandière	12	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
29	Domaine du Champ de la Pierre	14,8	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
30	Forges du Champ de la Pierre	15	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
31	Château de la Motte Fouquet	10,1	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
32	Eglise de Magny-le-Désert	11,8	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
33	Eglise de la Ferté-Macé	14,8	éloigné	Dans écrin paysager	Partiellement visible
A	Domaine de Monceaux	9,5	intermédiaire	Ouverture orientée	Partiellement visible
B	Eglise de Méhoudin et abords	10,4	intermédiaire	Dans écrin paysager	Peu visible
C	Parc du château de la Roche et parc thermal à Bagnoles de l'Orne	15,2	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
D	Ruines du château du bois Thibault	17,6	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
E	Abords du château de Lassay-les-Châteaux	17	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
F	Les Alpes Mancelles	16	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
G	Logis et abords, Heloup	19,9	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
H	If du cimetière du Lalacelle	6,7	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible
I	Jardins et abords du château de Carrouges	11,4	éloigné	Ouverture orientée	Peu visible
Z1	ZPPAUP de Lassay-les-Châteaux	17	éloigné	Dans écrin paysager	Peu visible

2.3 Les paysages et éléments de patrimoine protégés

Le territoire d'étude et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont le plus remarquable est protégé : édifices protégés au titre des monuments historiques, sites inscrits et classés, Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine… Couvrant une large palette d'éléments représentatifs d'une période donnée, les monuments historiques et les sites s'insèrent dans des contextes différents. La perception de ces éléments, leur mise en scène et la qualité du cadre paysager donnent une image du territoire et contribuent à l'intérêt patrimonial des éléments protégés. La carte présentée page précédente dresse un inventaire des protections, des mises en scènes et de la visibilité des édifices dans le paysage.

Ainsi, le territoire d'étude compte 32 monuments historiques et 9 sites, tous compris dans le périmètre éloigné uniquement, à l'exception de l'église de Javron-les-Chapelles (1), du château de Monceaux [A] et l'église de Méhoudin [B], présents en périphérie du périmètre intermédiaire.

Vu leur nombre, ils ne seront pas présentés de manière exhaustive mais les éléments les plus représentatifs permettront d'en présenter la diversité, en ciblant en priorité ceux qui peuvent être à enjeu vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP à l'Ouest de Pré-en-Pail.

2.3.1 Le patrimoine relevant du néolithique

Au nombre de trois, les éléments du patrimoine datant du néolithique sont principalement constitués de dolmens, de tumulus et de menhirs, dont la **taille modeste les rend souvent peu visibles dans le lointain**. Particulièrement ardus à repérer dans le paysage, ils sont en général implantés sur des lieux confidentiels et enserrés dans une végétation dense (bois ou bocage). Lorsqu'ils s'ouvrent sur le paysage environnant, les perspectives visuelles sont rarement longues et buttent sur les haies environnantes. Ces édifices montrent de fait **peu d'enjeux de covisibilité à l'échelle du périmètre éloigné**, à l'image du menhir dit des Outres à Joué-du-Bois (26).

Menhir dit des Outres (26) à Joué-du-Bois, caché dans un bosquet

2.3.2 Le patrimoine religieux

Treize édifices appartiennent au registre du patrimoine religieux, recouvrant différents types de bâtiments puisque les protections s'appliquent aussi bien à des églises et des chapelles que des couvents.

2.3.2.1 Les églises et les chapelles : des points d'appel visuels enserrés dans les cœurs de bourg

Symbole de pouvoir et d'autorité, témoin de l'influence et de l'importance des différentes confréries et seigneuries, les églises étaient autrefois un élément central de la vie des bourgades. Placées judicieusement au centre des bourgs, **elles étaient en général destinées à être vues et à marquer l'emplacement d'un lieu densément habité dans le lointain**.

Souvent situées au centre ou légèrement en périphérie des bourgs, les églises montrent en général **peu d'enjeux de covisibilité depuis leur entrée ou leurs abords**. En effet, le contexte urbain joue le rôle d'écran visuel, créant des paysages typiques de rue orientés dans l'axe de la voie. Quelques dégagements visuels peuvent caractériser une implantation perchée, à l'image de l'église de Saint-Céneri-le-Gérei (10), mais le regard se concentre souvent sur les premiers plans urbains, l'éloignement de la ligne d'horizon constituant alors un espace d'aération qui se ressent davantage qu'il ne se perçoit.

Les enjeux de covisibilité portent davantage sur la perception conjointe de la silhouette d'une église et d'un autre élément du paysage. En effet, la forme en flèche ou le volume du clocher joue généralement le rôle de **point de repère** depuis les abords proches du bourg, à l'image de l'église de Magny-le-Désert (32). Couplée à une implantation en hauteur, leur architecture élancée peut rendre certaines églises visibles depuis des pans entiers du territoire (c'est le cas de l'église de Madré mais celle-ci n'est pas protégée au titre des monuments historiques).

Dans certains cas, les églises adoptent une configuration plus discrète, notamment lors que les bourgs sont implantés en fond de vallée et sont peu visibles dans le paysage : ils montrent alors peu d'enjeux. C'est le cas de l'église de Villaines-la-Juhel (7) par exemple.

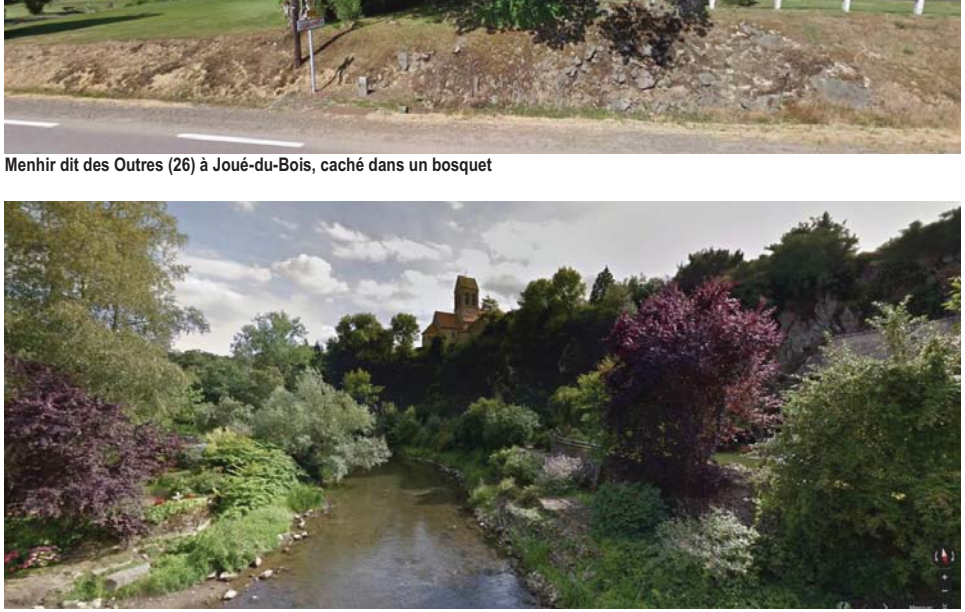

Eglise de Saint-Céneri-le-Gérei (10)

Vue sur Villaines-la-Juhel depuis la RD119 et la silhouette de son église

2.3.2.2 L'habitat religieux : les couvents et les chanoineries, des établissements enserrés dans les bourgs

L'habitat religieux se fait souvent plus discret que les églises, dédié davantage à la vie en communauté qu'au prestige de la ville.

Deux édifices appartiennent à ce registre spécifique d'habitat religieux ; un couvent et une chanoinerie.

L'ancien couvent des bénédictines à Lassay-les-Châteaux (6), implanté à proximité du ruisseau de Lassay et de sa confluence avec un affluent secondaire. Il était dédié à l'éducation des jeunes filles et à la garde de pensionnaires indésirables. En lien étroit avec la ville de Lassay-les-Châteaux, il présente ici une situation relativement confidentielle et peu exposée, au sein d'un contexte urbain et vallonné propice à la tranquillité.

La chanoinerie de Carrouges (21) se situe à proximité du château du même nom et constitue un corps bâti qui se distingue peu de l'enveloppe générale du domaine. Comme le couvent, il présente **peu d'enjeux de covisibilité**.

2.3.2.3 La particularité de l'if du cimetière de Lalacelle

Particularité au regard des éléments protégés du territoire d'étude, l'if du cimetière de Lalacelle [H] constitue un site classé reconnu pour son âge (entre 600 et 1300 ans), sa valeur symbolique (emblème à la fois de l'immortalité et de la mort ainsi que le symbole du souvenir chez les Celtes) et son développement particulier. **Seule plantation du cimetière, visible depuis la RN12, l'if présente peu d'enjeux de covisibilité**.

If de Lalacelle [H] (source : http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/61008f.pdf) à gauche et couvent de Lassay-les-Châteaux (6) à droite

2.3.1 Châteaux, manoirs et forteresses

Dix-huit châteaux, manoirs et logis se répartissent sur le territoire d'étude, se distinguant entre ouvrages de défense et résidences de villégiature, dont le rapport au paysage diffère largement.

2.3.1.1 Les édifices défensifs, destinés à voir et être vu

Les édifices défensifs disposent souvent d'une situation en hauteur destinée à leur assurer le contrôle territorial le plus large possible. Cependant, avec la perte de leur usage, leur environnement a évolué et la plupart d'entre eux sont aujourd'hui dans une situation refermée par la végétation qui les masque dans le paysage. Ce caractère est plutôt modéré sur les forteresses du territoire d'étude mais s'expriment quand même légèrement sur le château de Lassay-les-Châteaux (6), juché sur le ruisseau de Lassay, visible depuis le contournement de la ville ou encore les ruines du château du Bois Thibaut (D), situé à proximité.

Château du Plessis Bochard (13)

Château du Petit Jard (24)

2.3.1.2 Les châteaux et manoirs résidentiels, des paysages dessinés pour l'agrément

Tous les autres châteaux et manoirs sont destinés à être des lieux de résidence et de villégiature. Ils sont pour la plupart souvent implantés à proximité d'un bourg et restent **relativement discrets dans le paysage**. Dans la plupart des cas, ils s'entourent d'un écrin végétal dense intimisant les lieux et ne permettant pas de perception extérieure. C'est particulièrement le cas des manoirs ou des logis qui, sans être complètement invisibles depuis les voies environnantes, **jouent de manière assez intimiste avec le paysage alentour**. Le manoir du Plessis-Bochard (13) ou le château du Petit Jard, situé sur un axe secondaire de la forêt de la Motte et bénéficiant de vues ouvertes toutefois limités par la forêt, en sont de bons exemples.

Dans d'autres cas, les châteaux jouent avec les qualités paysagères des vallées ou du bocage dans lesquelles ils s'implantent : mise en scène des situations en promontoire, définition de promenades ou de jardins à l'anglaise, création d'un parc à la végétation travaillée… Le château de Carrouges (22) [I] en est un exemple, accompagné de perspectives filant de la crête vers le fond de vallée. Cette organisation particulière du château et de son parc, qui fait souvent l'objet d'un aménagement volontaire, s'inscrit pleinement dans la tradition des jardins paysagers, avec pour objectif de faire profiter du cadre paysager général aux occupants des lieux.

Hormis le château de Carrouges, seul le château de Monceaux présente une ouverture potentielle vers la ZIP, mais celle-ci est cependant indirecte du fait de l'orientation de la façade davantage tournée vers le Sud-Ouest.

Perspective du château de Carrouges (22) [I]

2.3.2 Le patrimoine urbain

L'architecture des villes montre une forte diversité liée au type de bâti. **Souvent enserrés au sein d'un tissu urbain dense, les bâtiments protégés (maisons, église, chapelles, hôtels particuliers…) sont rarement visibles hormis depuis leurs abords proches et montrent de fait peu d'enjeux**. Les monuments historiques sont peu représentés au sein de cette catégorie sur le territoire d'étude, puisque seules deux auberges intègrent le bourg de Saint-Céneri-le-Géréi. En revanche, trois **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** (aussi connues sous le nom de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), la première étant la succession de l'autre) ont été mises en place sur le territoire d'étude : à Lassay-les-Châteaux, à Bagnoles-de-l'Orne et autour des Alpes Mancelles. Cette disposition distingue et protège les quartiers et lieux à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique, et constitue un élargissement indirect des servitudes de protection des abords des monuments historiques.

L'AVAP de Lassay-les-Châteaux concerne une partie de la ville, intégrant l'ancien cœur de ville, le château et son enceinte, ainsi que les coteaux des berges du ruisseau de Lassay. Aujourd'hui, la déviation du bourg passe au sein du périmètre de l'AVAP, à l'Est (entre Baille-Patte et le Bois Roger) ; les remblais ont changé la configuration des lieux et la perception de la silhouette de ville. Les édifices protégés de la ville (le château et le couvent des Bénédictines) ont été présentés à l'occasion des rubriques sur le patrimoine religieux et les châteaux. De manière générale, **l'AVAP de Lassay-les-Châteaux ne présente pas d'enjeux de covisibilité du fait de la distance et du contexte paysager globalement refermé** en direction de la ZIP.

Les Alpes Mancelles marquent un paysage pittoresque particulièrement protégé puisque qu'une AVAP, un site classé, un site, inscrit et quelques monuments historiques prennent place sur le territoire de quatre communes : Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Céneri-le-Géréi, Moulins-la-Carbonnel et Saint-Pierre-des-Nids, englobant les bourgs des deux premiers ainsi que des hameaux du bâti isolé et « l'ensemble paysager, les vallées, les coteaux, les plateaux et le bocage où le bâti s'est inscrit en harmonie dans ce paysage de caractère, en hameau ou en ferme constituée d'une cour. » (Note de présentation de l'AVAP d'octobre 2013).

Les Alpes Mancelles s'inscrivent dans un arc dessiné par les crêtes des Avaloirs et de la corniche de Pail, qui enveloppe de son horizon boisé le plateau cultivé surplombant la vallée de la Sarthe et ses affluents secondaires. Accentuant les reliefs, le bassin hydrographique de la haute Sarthe a découpé de ses méandres les roches dures et généré des zones de pierriers et d'aplombs rocheux, donnant à ce paysage des ambiances de petite montagne. L'eau court partout et sa vigueur contraste avec l'austérité immobile des verticales rocheuses. Dans les vallées, les ambiances sont intimistes et pittoresques. Les vues ouvertes par les prairies sont cadrées par les coteaux appuyés de boisements et landes. Elles contrastent avec les larges panoramas des crêtes qui s'ouvrent sur le plateau ou plongent dans la vallée comme sur la Butte de Narbonne. Le patrimoine, à la fois bâti (d'habitat ou industriel) et naturel, est riche et les bourgs étagés sur les coteaux ou au creux de méandre ont gardé leur caractère pittoresque. Les structures d'accueil touristique et les espaces de loisirs y sont assez concentrés.

Très encaissées, les Alpes Mancelles présentent peu d'enjeux quant à la mise en place d'un projet éolien sur la ZIP étudiée. En revanche, remontant sur les plateaux, le contour de l'AVAP englobe certaines voies dont la RD146 qui disposent de vues longues sur le paysage alentour. Seules ces vues peuvent présenter un enjeu touchant le périmètre réglementaire.

L'AVAP de Bagnoles-de-l'Orne englobe la vallée de la Vée, les contreforts forestiers présents alentours et les anciens quartiers thermaux de la ville. En dépit d'une situation en promontoire, les ambiances y sont très confidentielles du fait de la forte présence végétale. **Seul un point de vue depuis le château de Tessé la Madeleine, à l'Ouest de la Vée, bénéficie de perceptions un peu plus dégagées s'ouvrant vers le Sud-Est et donc en direction de la ZIP. Ces vues restent cependant très fugaces.**

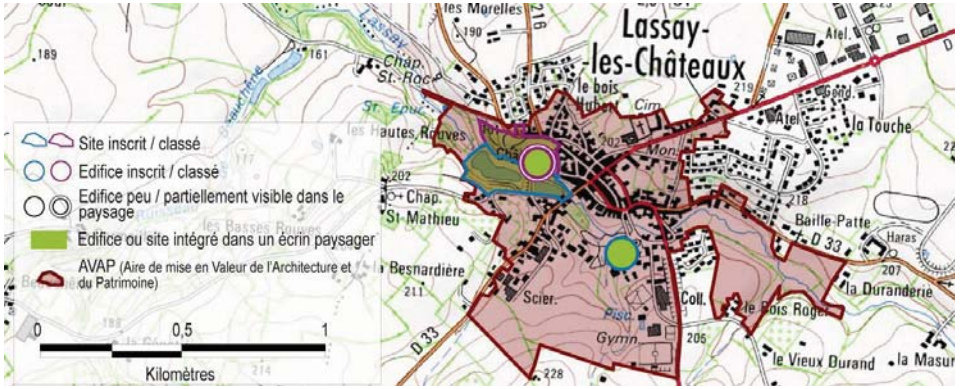

Carte présentant l'AVAP de Lassay-les-Châteaux

Château de Lassay-les-Châteaux (6) vu depuis le contournement de la ville

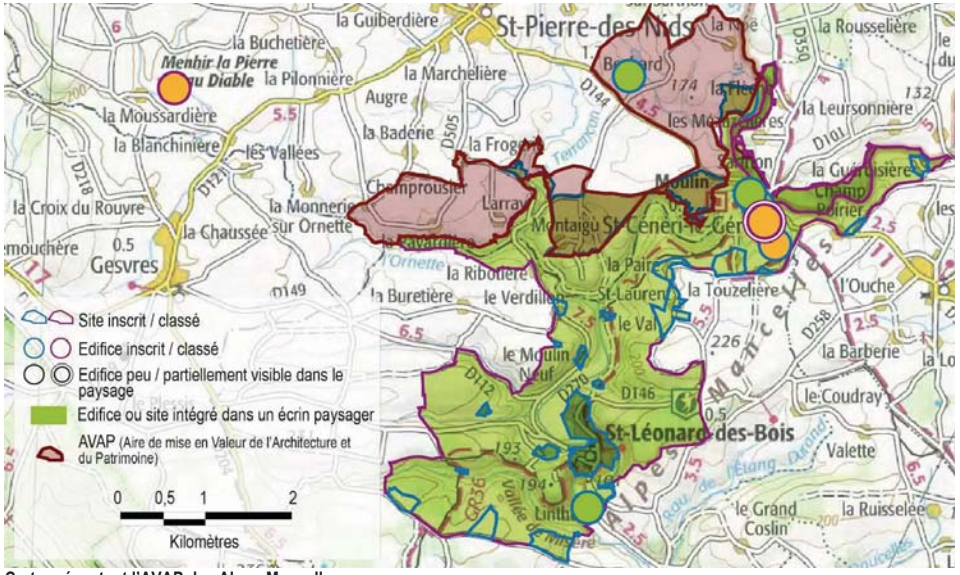

Carte présentant l'AVAP des Alpes-Mancelles

2.3.3 Divers

Quelques édifices ne rentrent pas dans les catégories énoncées précédemment, recouvrant d'autres logiques d'implantation.

2.3.3.1 Les bornes de la forêt d'Ecouves

La forêt d'Ecouves abrite un grand nombre de bornes (environ 80, mais toutes ne sont pas comprises dans le périmètre d'étude) positionnées au droit des carrefours et indiquant les directions (20). Constituant un des rares témoins des signalisations rationnelles qui ont été mises en place au XVIIIe siècle, elles permettent de se repérer au sein de la forêt et intègrent à ce titre un espace paysagé fermé qui ne présente pas d'enjeu de covisibilité.

2.3.3.2 Les forges

Dans les territoires de bocage environnés de grandes forêts (fourniture du bois et du charbon) et bien irrigués (refroidissement du fer), le développement de l'activité métallurgique a permis l'essor de forges. Deux d'entre elles sont protégées au titre des monuments historiques, l'une à Saint-Denis-de-Sarthon (18), l'autre au Champ-de-la-Pierre (30). Du fait de leurs attributions, les forges présentent peu d'enjeux de covisibilité : entourées de boisements, elles bénéficient en général d'une implantation confidentielle en fond de vallée, au bord d'un étang construit spécifiquement pour répondre aux besoins de cette activité. La proximité d'un bourg conforte généralement le caractère refermé du paysage en proposant une assise bâti de second plan qui participe à cloisonner les perceptions.

2.3.3.3 La Minoterie de Couterne

Succédant aux moulins, une minoterie est un établissement de préparation des farines céréalières à destination du commerce, adapté à l'ère industrielle. La minoterie de Couterne (3) est la seule représentante de ce type d'architecture sur le territoire d'étude. Intégrée en périphérie du bourg du même nom, au bord de la Mayenne, elle se distingue des bâtiments environnements par sa façade travaillée de briques mais elle reste relativement discrète dans le paysage, en l'absence de dégagement visuel lointain ou d'une architecture haute lui permettant de constituer un point de repère. Elle ne présente donc pas d'enjeu de covisibilité au regard du projet.

Le patrimoine protégé montre globalement peu d'enjeux sur le territoire d'étude, puisqu'excentré par rapport à la ZIP. Le seul édifice présentant un réel enjeu de covisibilité est le château de Carrouges, situé dans le fond de la vallée de l'Udon mais jouant de perspectives depuis le Nord et la ville de Carrouges, située sur une ligne de crête. Les autres édifices présentent des enjeux de covisibilité moindre du fait de la distance, du contexte paysager général (nombreux écrans fermant les vues). Si toute situation de covisibilité ne peut être exclue pour certains d'entre eux, ils présentent cependant un enjeu faible voire nul quand ils sont intégrés dans un contexte refermé ou peu visibles dans le paysage.

Les Alpes Mancelles

Patrimoine bâti des Alpes Mancelles

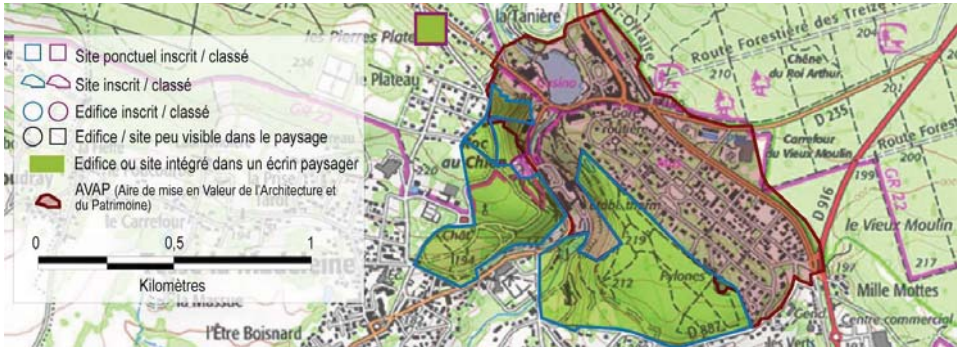

Carte présentant l'AVAP de Bagnoles-de-l'Orne

Forges de Saint-Denis-de-Sarthon (18) (source : GoogleStreetView)

Minoterie de Couterne (3)

Borne de la forêt d'Ecouves (source : wikipedia.fr)

3 Analyse paysagère du périmètre intermédiaire paysager

3.1 Limites du périmètre intermédiaire

Le périmètre intermédiaire constitue un deuxième périmètre d'étude qui doit **permettre d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.** Les édifices et sites inscrits et classés seront par ailleurs étudiés plus en détails du fait de la plus grande proximité potentielle des éoliennes.

Ce périmètre est établi en s'appuyant sur les caractéristiques topographiques du territoire, en particulier les lignes de crête des synclinaux de Pail et de Mortain-Bagnoles qui jouent, du fait de leur couverture boisée, le rôle de barrière physique, structurelle et visuelle. A l'Ouest, le périmètre s'appuie sur le coteau de la vallée de l'Aisne qui, sans créer de véritable promontoire, permet quelques vues en balcon vers l'Est depuis les routes qui desservent les hameaux implantés en haut de coteau.

Le périmètre intermédiaire permet d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles en termes d'organisation spatiale, de fréquentation, et de préservation de l'image patrimoniale du territoire.

3.2 Un paysage de bocage compris entre deux lignes de crêtes boisées : rappels succincts du périmètre éloigné

Le périmètre intermédiaire est délimité par deux lignes structurantes boisées qui forment un écrin paysager autour de la vallée de la Mayenne et plusieurs de ses affluents. Ces lignes de crête constituent le socle d'un paysage fortement marqué par le végétal, avec de longues amplitudes boisées qui viennent systématiquement marquer le champ visuel de leur couleur sombre et par leur effet de « masse » sur l'horizon.

Entre ces deux lignes de crêtes, se décline un plateau ondulé, découpé par de nombreux cours d'eau qui viennent se jeter dans la haute vallée de la Mayenne. Les vallées adoptent sur le périmètre d'étude un profil encaissé, qui commence à s'évaser sur la partie Nord-Ouest. Cet encaissement traduit des effets de promontoire visuel depuis les hauts de coteau, promontoires qui sont souvent confidentiels dans la mesure où seuls les hameaux présents sur les coteaux en profitent. Au contraire, les vallées présentent des ambiances souvent confidentielles et intimistes, avec une forte présence végétale limitant les perceptions visuelles.

Hormis les grandes lignes de crête, le territoire est majoritairement bocager, constitué de parcelles délimitées par des haies souvent denses et vaillantes. Cette végétation s'inscrit en premier plan des perceptions depuis les voies qui desservent les bourgs et les hameaux se répartissant de manière dispersée sur le plateau. Elle n'interdit cependant pas les vues longues sur le paysage : créant des fenêtres visuelles, structurant les pentes, elle permet des effets de cadrage mettant en valeur certains pans du territoire.

Dans ce contexte paysager, les voies ne montrent pas de localisation privilégiée ; elles frayent indifféremment en fond de vallée, longent les coteaux ou parcourent les plateaux bocagers en passant alternativement de l'un à l'autre, jouant avec le relief pour rallier les différents hameaux et bourgs.

Deux unités paysagères se distinguent : la vallée de la Mayenne au Nord, parallèle à la crête du synclinal de Mortain-Bagnoles, et le plateau semi-bocager de Javron-les-Chapelles. A l'échelle du périmètre intermédiaire, les deux unités sont assez similaires et se différencient essentiellement par la densité du bocage d'une part, et par l'influence croissante qu'exerce la vallée de la Mayenne sur les dispositions de bourg et le patrimoine d'autre part.

Un paysage souligné de grandes lignes de crête boisées

Un bocage structurant les parcelles

Des ambiances boisées diversifiées

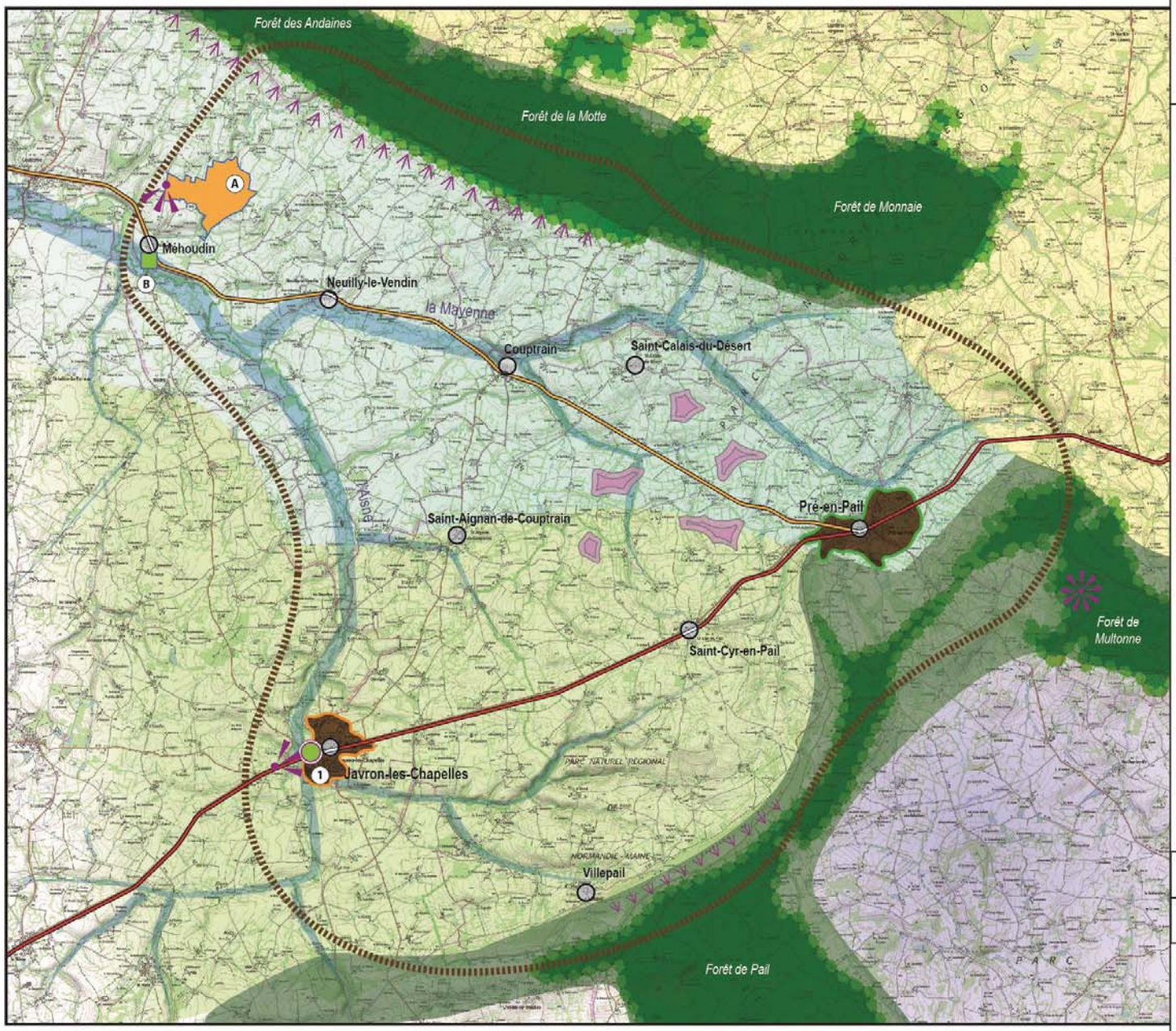

PROJET EOLIEN DES AVALOIRS

ANALYSE PAYSAGERE
(PERIMETRE INTERMEDIAIRE)

LEGENDE

Périmètres

- Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes
- Périmètre intermédiaire paysager

Bourgs principaux

- Pré-en-Pail — Bourg important (sur les plans des polarités et/ou culturel)
- Silhouette de bourg peu perceptible
- Silhouette de bourg perceptible

Eléments structurants et perceptions visuelles

- Route principale à l'échelon national
- Route principale à l'échelon départemental
- Verrou boisé
- Vallée
- Vue dégagée
- Vues longues depuis les crêtes

Patrimoine et visibilité

- Eglise de Méhoudin (site inscrit, peu visible dans le paysage, enserré dans un écrin paysager)
- Domaine du château de Monceaux (site inscrit, peu visible dans le paysage, bénéficiant d'une ouverture visuelle vers la vallée de la Mayenne)
- Eglise de Javron-les-Chapelles (MH classé, légèrement visible dans le paysage, enserré dans un écrin bâti)l

Unités paysagères

- Les crêtes boisées
- Le bocage refermé du pays du Désert
- Entre Sarthe et Sarthon
- Le plateau semi-bocager de Javron-les-Chapelles
- La vallée de la Mayenne

ETUDE : Volet paysager de l'étude d'impact

ECHELLE : 0 — 2,5 — 5 Kilomètres

3.3 Un bâti privilégiant une implantation à l'appui des vallées

3.3.1 Les principaux bourgs et villes

3.3.1.1 Pré-en-Pail

Pré-en-Pail est implantée sur un secteur de confluence entre la vallée de la Mayenne et trois de ses affluents. Située au pied du synclinal de Pail, mais en promontoire sur la vallée, la ville bénéficie d'une situation relativement confidentielle avec une mise en scène de sa silhouette depuis certaines entrées de bourg, notamment par l'Est. Elle se compose d'un centre dense organisé autour de la RN12. Aligné sur l'espace public, le bâti structure des perspectives visuelles dans l'axe de la rue, pouvant ici donner sur la ZIP (selon les secteurs qui seront choisis) : la sensibilité de Pré-en-Pail est donc forte. D'échelle plus distendue, les zones commerciales et de loisirs présentes en périphérie de ville viennent nuancer ces ambiances minérales et très cadrées, elles montrent moins d'enjeux du fait de la multiplication des motifs sur l'espace public et les effets d'écrans.

3.3.1.2 Javron-les-Chapelles

Javron-les-Chapelles est implanté sur le haut de coteau Ouest de la vallée de l'Aisne. Structuré autour de la RN12, avec de nombreuses extensions pavillonnaires, la ville offre peu de vues longues sur l'extérieur, les perceptions sur la vallée étant limitées par les boisements des coteaux, le bocage environnant et la disposition du bâti.

Plus éloignée de la ZIP que ne l'est Pré-en-Pail, Javron-les-Chapelles présente une moindre sensibilité. Les enjeux se concentrent essentiellement sur l'entrée de bourg Est par la RN12, qui peut conduire à des perceptions sur le projet selon les secteurs retenus.

3.3.2 Le patrimoine protégé et particularités patrimoniales

Trois édifices et sites prennent place en périphérie du périmètre intermédiaire.

3.3.2.1 Le clocher de Javron-les-Chapelles

Classée au titre des monuments historiques, l'église de Javron-les-Chapelles (1) attire l'œil par sa position en entrée d'agglomération Ouest par la RN12, mise en scène par la déclivité de la vallée de l'Aisne. Le clocher de l'église n'est pas très élancé, il ne crée pas de point d'appel focal depuis les routes environnantes. En revanche, le volume du bâtiment et le caractère carré du clocher lui permet une certaine lisibilité depuis certains points de vue, notamment depuis les autres entrées de ville.

Cet édifice présente un enjeu de covisibilité depuis la RN12, qui reste cependant modéré par la distance.

3.3.2.2 Le domaine du château de Monceaux

Le château de Monceaux [A] est situé sur le coteau Nord de la Gourbe, montrant des vues sur la vallée de la Mayenne ; il dispose de panoramas sur le Sud du territoire d'étude, ses vues vers l'Est et l'Ouest étant limitées par la présence de boisements bordant les coteaux sus-cités. Le site inscrit englobe le château et son domaine, ainsi que la double allée qui fait le lien avec la RD20. Depuis ce point de vue, les perspectives sont très dégagées comme le montre la photo ci-contre, où se démarque la ligne boisée du synclinal de Pail.

Le château présente peu d'enjeux en tant que tel, la façade du château n'étant pas directement tournée vers la ZIP. Toutefois, des covisibilités plus indirectes ne sont pas à exclure du fait de l'ouverture des vues.

3.3.2.1 L'église de Méhoudin

L'église de Méhoudin et ses abords [B] forment un ensemble pittoresque en fond de vallée avec la présence d'un lavoir, d'un ancien presbytère, de maisons et de bâtiments anciens qu'accompagne une végétation particulière tels qu'un chêne séculaire ou des plantations d'ifs. Leur contexte paysager est très refermé par la végétation et la topographie, lui donnant des ambiances intimistes.

Arrivée sur le centre-ville de Pré-en-Pail depuis la RD20 (Sud) montrant son implantation en creux par rapport aux lignes de crête environnantes

Arrivée sur le centre-ville de Pré-en-Pail depuis la RN12 (Est) montrant le contraste entre les densités bâties de la zone commerciale et le cœur de ville

Eglise de Javron-les-Chapelles (1) et mise en scène par le passage du ruisseau de l'Aisne

Vue sur le grand paysage depuis le carrefour entre l'allée plantée du château de Monceaux [A] et la RD20

Située en fond de vallée, peu visible dans le paysage, l'église montre peu d'enjeux de covisibilité. Seuls quelques tronçons de la RD20, qui relie la RD176 à la Ferté-Macé en passant notamment par le château de Monceaux, permet de voir ponctuellement la silhouette élancée du clocher de l'église, mais la vue n'est pas dirigée dans l'axe de la ZIP et ne montre de fait aucun enjeu de covisibilité.

Enjeux liés au bâti :

Saint-Cyr-en-Pail présente des enjeux de perception depuis le cœur de bourg qui sont importants du fait de sa proximité de la ZIP. Javron-les-Chapelles présente une sensibilité plus modérée car plus éloignée ; les perceptions à enjeux portent sur l'entrée de ville Ouest par la RN12.

Les édifices et sites protégés présentent des enjeux modérés du fait de leur éloignement à la ZIP. Des secteurs favorables à des mises en covisibilités ont cependant pu être déterminés pour le château de Monceaux (A) et le clocher de l'église de Javron-les-Chapelles (1) et seront de fait étudiés dans l'analyse des impacts.

3.4 Un tourisme principalement tourné vers la randonnée

3.4.1 Le Parc Naturel Régional (PNR) de Normandie-Maine

Recouvrant une grande partie du périmètre intermédiaire défini dans le cadre de l'étude, le PNR a été créé pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités de grande qualité, mais dont l'équilibre peut être fragile : « Le territoire du Parc Normandie-Maine s'articule autour d'un ensemble de lignes de crêtes gréseuses couronnées de vastes forêts qui s'étirent d'Ouest en Est et regroupent les points culminants de l'Ouest de la France. Ces Monts charpentent le territoire du parc, qui est de fait jalonné de nombreuses particularités naturelles (escarpements rocheux, à-pics, sites d'eaux vive) que viennent enrichir les particularités bâties (belvédères naturels parfois couronnés d'un château, parfois encadrés d'une cité thermale ou d'une ville médiévale) et une structure de bocage façonnée par l'homme, qui constitue avant tout une tradition agricole liée à des pratiques très anciennes et à une très vieille organisation. Par leur structure, ces Monts partagent une longue histoire de frontière culturelle séparant jadis la Normandie du royaume de France naissant, les plaines du bassin parisien des terres du bocage : en témoigne le riche patrimoine de camps protohistoriques, de places fortes, d'abbayes qui les jalonnent. »

La notoriété des PNR est telle que ces territoires voient augmenter leur attractivité touristique dès lors qu'ils bénéficient du label, du fait de l'image que cela leur donne et de la mise en oeuvre d'animations spécifiques.

3.4.2 De nombreux itinéraires touristiques tournés principalement vers les vallées

Le patrimoine (culturel comme naturel) et le relief mouvementé, dont l'alliance permet de créer différentes ambiances paysagères et de varier entre espaces intimistes et panoramas dégagés, constituent la véritable force de ce paysage qui mise l'essentiel de sa communication touristique sur la pratique de plein air (randonnée et balades pédestres, cyclistes et équestres) et sur la valorisation du patrimoine bâti des hameaux et des petits bourgs. Le territoire bénéficie ainsi d'une image de « nature verdoyante » et de « ruralité préservée » où il fait bon vivre.

3.4.2.1 Pratique de la randonnée

Plusieurs sentiers de randonnée parcourent le territoire d'étude, dont les sentiers de Grande Randonnée Pédestre (GRP) du Tour de la Mayenne Profonde et du Pays de Bocage. Proposant plusieurs bouclages, ces sentiers, dont l'intitulé rappelle la ruralité tranquille et la qualité de la couverture végétale, s'appuient sur les vallées de la Mayenne et de l'Aisne, tout en proposant des découvertes sur les espaces de plateau et les lignes de crête boisées ceinturant le périmètre. Le sentier arpente majoritairement des chemins bocagers, par essence fortement végétalisé, structuré par des haies sur talus. Les perceptions y sont réduites même si des passages plus découverts permettent de prendre du champ paysager.

Hormis ces deux grands sentiers, le territoire valorise de petites boucles pédestres mises en avant dans les documents de valorisation touristique des communautés de communes. Certaines d'entre elles peuvent être isolées quand d'autres proposent des systèmes de bouclage ramifiant parfois vers les GRP.

Eglise de Méhoudin et abords [B]

Fiche présentant les circuits de randonnée de Couptrain, La Pallu et Saint-Calais-du-Désert

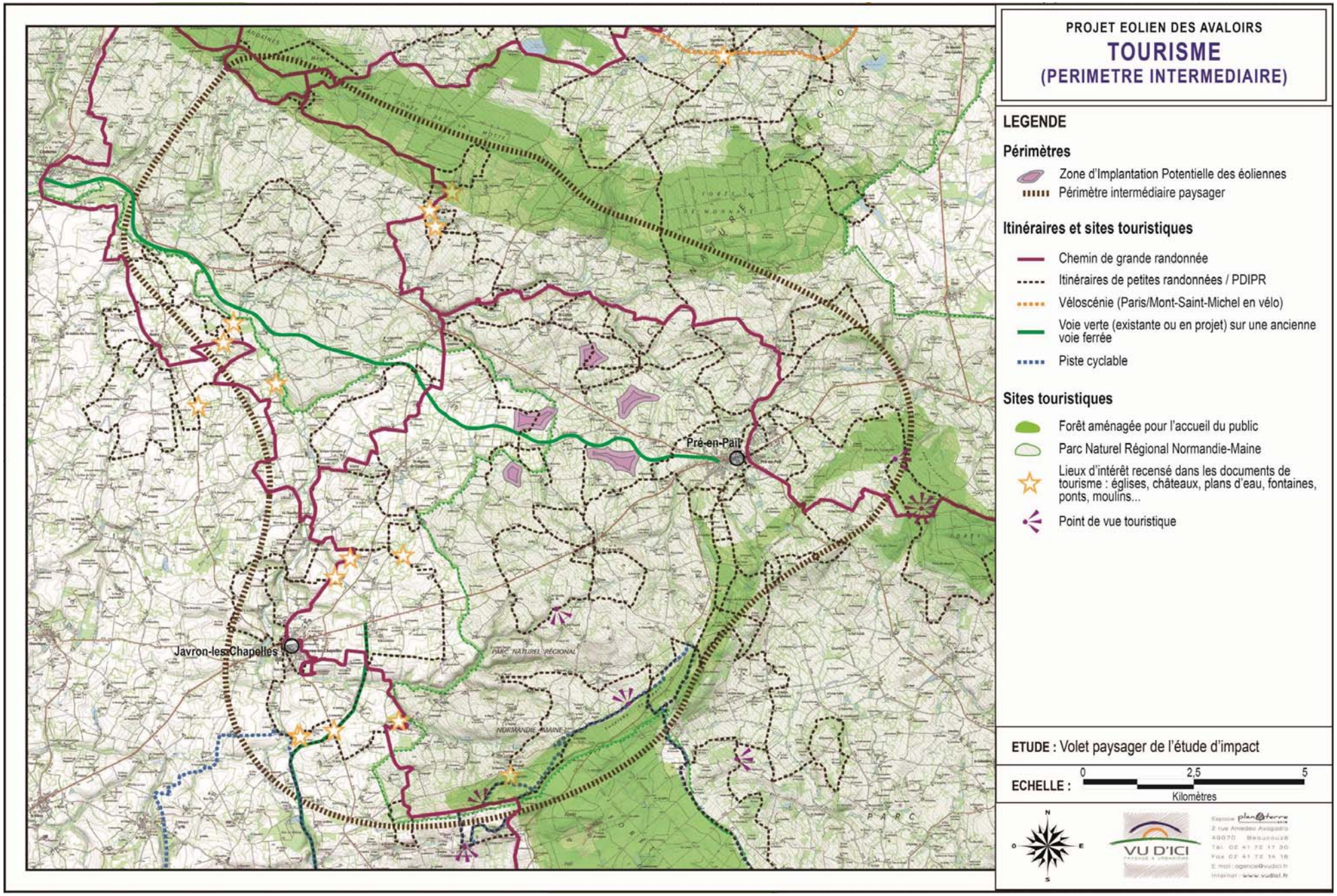
PROJET EOLIEN DES AVALOIRS
TOURISME
(PERIMETRE INTERMEDIAIRE)
LEGENDE
Périmètres
Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes
Périmètre intermédiaire paysager
Itinéraires et sites touristiques
Chemin de grande randonnée
Itinéraires de petites randonnées / PDIPR
Véloscénie (Paris/Mont-Saint-Michel en vélo)
Voie verte (existante ou en projet) sur une ancienne voie ferrée
Piste cyclable
Sites touristiques
Forêt aménagée pour l'accueil du public
Parc Naturel Régional Normandie-Maine
Lieux d'intérêt recensé dans les documents de tourisme : églises, châteaux, plans d'eau, fontaines, ponts, moulins...
Point de vue touristique
ETUDE : Volet paysager de l'étude d'impact
ECHELLE :
0
2,5
5
Kilomètres
Pré-en-Pail
Javron-les-Chapelles
PARC NATUREL RÉGIONAL
NORMANDIE MAINE
VU D'ICI

3.4.2.2 Les itinéraires cyclables

Les itinéraires cyclables sont bien moins représentés que les pédestres : les deux recensés se situent en-dehors du périmètre d'étude avec la présence de la Véloscénie Paris/Mont-Saint-Michel au Nord et un itinéraire moins connu au Sud de Javron-les-Chapelles. Leur localisation excentrée par rapport à la ZIP les rend peu sensibles au regard du projet.

3.4.2.3 Les voies vertes

Deux voies vertes ont été réalisées ou sont à l'étude sur le territoire d'étude, s'appuyant sur les anciennes voies ferrées qui reliaient autrefois les communes de l'Orne et de la Mayenne. La première d'entre elle démarre à proximité de Javron-les-Chapelles et conduit jusqu'à Mayenne en passant dans un premier temps vers le Sud. Cette voie présente peu d'enjeux. La deuxième est en projet et relie Pré-en-Pail à Couterne en passant entre les différents secteurs qui composent la ZIP. L'ancienne voie est à ce stade enfrichée et se compose d'une dense végétation sur ses abords qui coupe toute vue sur l'extérieur, hormis depuis les points de franchissement avec le réseau routier. Cette voie présente davantage d'enjeux même si la conversation des structures végétales adjacentes devrait permettre de limiter les perceptions sur le projet.

3.4.3 Une valorisation du patrimoine bâti

Les brochures de tourisme et des sentiers de randonnée mettent en valeur le patrimoine bâti des bourgs et des hameaux qui font la particularité et l'identité du territoire, comme des châteaux, des granges ou des manoirs, voire même des abreuvoirs ou un cadran solaire.

Ce patrimoine présente peu d'enjeux en tant que tel, excentré par rapport à la ZIP.

3.4.4 Les points de vue : le belvédère des Avaloirs

Parmi les points de vue panoramiques du territoire d'étude, le belvédère du mont des Avaloirs constitue un enjeu fort dans la mesure où il a été artificiellement construit sur un point haut du territoire pour permettre des vues longues sur l'Orne et la Mayenne, au-dessus de la couverture boisée de la forêt de Multonne. Minutieusement balisé depuis les voies et les sites touristiques alentours, aménagé avec une table de lecture du paysage et une présentation des différentes roches présentes dans le sous-sol du département, accessible gratuitement à toute heure, il fait l'objet de visites permanentes et constitue un point d'attraction du territoire.

Enjeux liés au tourisme :

Les pratiques et les lieux liés au tourisme présentent peu de sensibilité. Seul le belvédère des Avaloirs, en donnant directement sur la ZIP, montre un enjeu fort (les éoliennes pouvant venir en premier plan du panorama).

3.5 L'éolien, un motif en émergence sur les reliefs de Pail

Deux parcs éoliens sont présents au sein du périmètre intermédiaire : le parc de Crennes-sur-Fraubée et le parc de Saint-Cyr-en-Pail. Si le premier est situé à plus de 7 kilomètres de la ZIP et s'appuie strictement sur la ligne de crête du Pail, le second se positionne potentiellement à moins de 3 kilomètres et présente une implantation sur les bas-reliefs de la même ligne de crête. Leur localisation échelonnée tous les trois kilomètres peut favoriser des effets cumulés depuis les bourgs et les panoramas proches.

Enjeux liés à l'éolien :

Les enjeux portent essentiellement sur deux points : la perception conjointe des éoliennes du projet des Avaloirs et des deux autres projets présents sur le périmètre intermédiaire, avec une problématique d'effets cumulés liée au lieu d'implantation des différents projets (différentes zones de relief), leur logique de positionnement (une ligne, un groupe pour les projets existants) d'une part, et un effet d'encerclement depuis les bourgs et hameaux présents au Sud de la ZIP et entre les différents secteurs d'autre part.

Voie verte de Mayenne à Javron-les-Chapelles

Vue panoramique depuis le Mont des Avaloirs

Parc de Crennes-sur-Fraubée, une ligne de cinq éoliennes sur un point haut

Parc éolien de Saint-Cyr-en-Pail

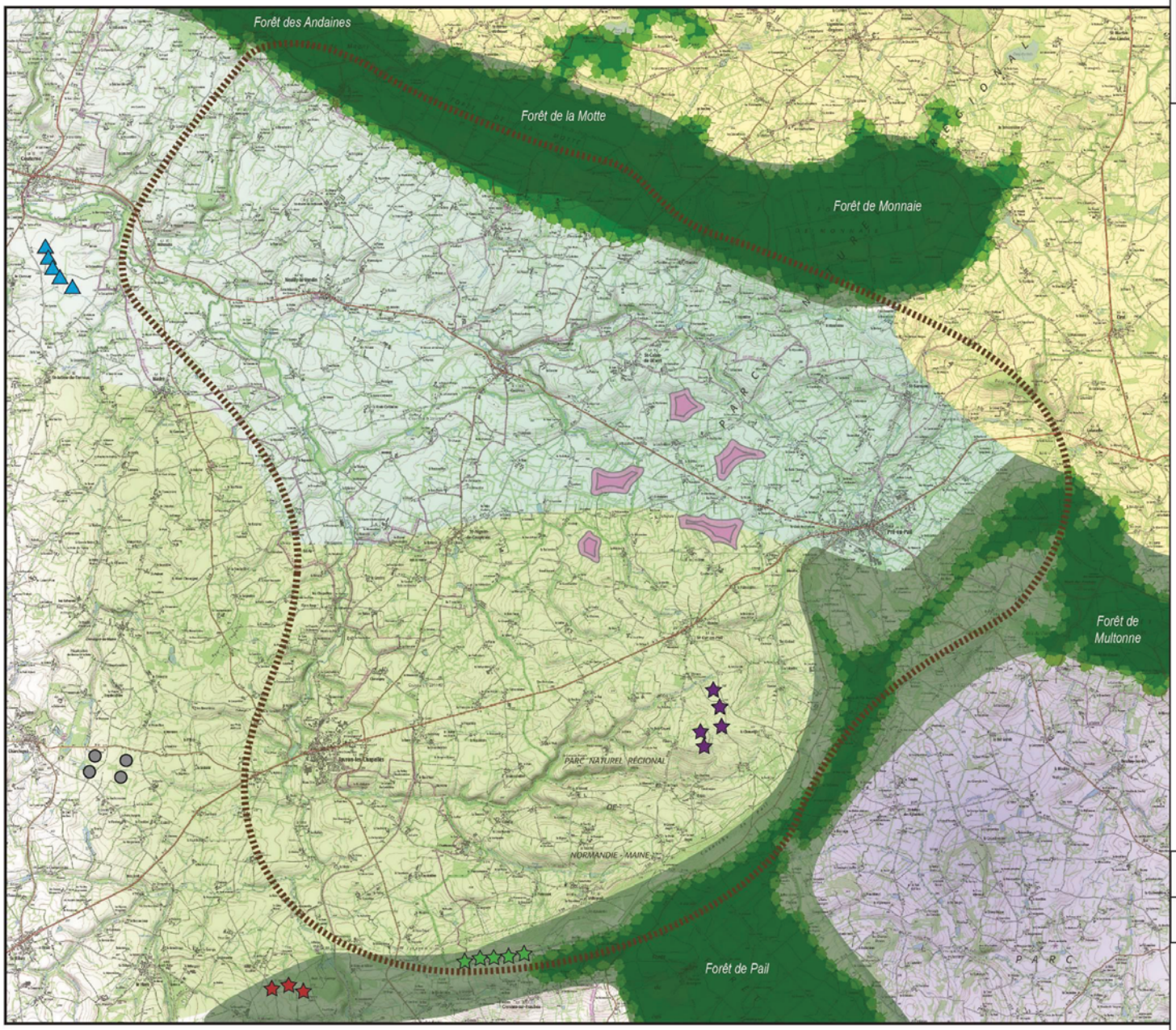

PROJET EOLIEN DES AVALOIRS

CONTEXTE EOLIEN
(PERIMETRE INTERMEDIAIRE)

LEGENDE :

- Zone d'Implantation Potentielle des éoliennes
- Limites du périmètre intermédiaire

Contexte éolien

- Parc éolien de Saint-Cyr-en-Pail (parc existant)
- Parc éolien de Crennes-sur-Fraubée (parc existant)
- Parc éolien des Masserets (parc existant)
- Parc éolien de Saint-Julien-du-Terroux (parc accordé)
- Parc éolien de Charchigné (projet ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale)

Unités paysagères

- Les crêtes boisées
- Le bocage refermé du pays du Désert
- Entre Sarthe et Sarthon
- Le plateau semi-bocager de Javron-les-Chapelles
- La vallée de la Mayenne

ETUDE : Volet paysager de l'étude d'impact

ECHELLE : 0 — 2,5 — 5 Kilomètres

Espace plan&terre
2 rue Amedeo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr

4 Analyse paysagère du périmètre rapproché paysager

4.1 Limites du périmètre rapproché paysager

Le périmètre rapproché paysager permet d'étudier les éléments de paysage concernés directement ou indirectement par les travaux de construction des éoliennes, en tenant **compte des perceptions visuelles et sociale du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet**. Il s'appuie sur un périmètre compris environ entre deux et trois kilomètres autour du site potentiel d'implantation des éoliennes, passant par les cinq bourgs qui entourent la Zone d'Implantation Potentielle du projet : Pré-en-Pail, Saint-Calais-du-Désert, Couptrain, Saint-Aignan-de-Couptrain et Saint-Cyr-en-Pail.

4.2 Un paysage bocager vallonné

4.2.1 Un paysage de bocage vallonné où le bâti est omniprésent

Le périmètre rapproché paysager définit une zone globalement en creux située entre la crête de Pail au Sud et le synclinal de Mortain-Bagnoles au Nord, à un endroit où ces deux lignes semblent converger. Si ces deux lignes de crêtes constituent les points culminants, l'aire d'étude se découpe de **plusieurs crêtes secondaires forgées par le passage d'Est en Ouest de la vallée de la Mayenne et les vallonnements d'affluents secondaires plutôt orientés Nord/Sud. Il en résulte un relief globalement vallonné, sans orientation lisible, entre buttes et vallons.**

Les nombreuses accentuations topographiques proposent ainsi des perceptions différentes selon la localisation de l'observateur. Les vues se dégagent particulièrement depuis les points hauts tandis que les fonds de vallées se caractérisent par des vues plus confidentielles, limitées par les écrans topographiques et la végétation qui accompagne les pentes. Pour autant, **le paysage est ici globalement fermé par un réseau dense de haies qui composent un réseau resserré et fourni mettant le végétal en premier plan des perceptions visuelles**. Ce réseau bocager est particulièrement présent à l'approche des vallons secondaires, renforçant l'intimité de ces paysages. Une ancienne voie de chemin de fer, aujourd'hui enfrichée, conforte cette présence végétale en traversant l'aire d'étude d'Est en Ouest.

Dans ce territoire bocager, le bâti est majoritairement dispersé, se répartissant en bourgs de taille modérée et au sein de petits hameaux de quelques unités bâtis, répartis de manière homogène au sein du périmètre. **Les bourgs se positionnent majoritairement sur les hauts de coteau**, certains d'entre eux s'engageant même dans les pentes ; il en ressort u**ne silhouette souvent visible depuis les points de vue dégagés, signalée par le clocher de l'église**. Les hameaux disposent d'une localisation plus hétérogène : seul le positionnement en fond de vallée semble évité, à quelques exceptions près, pour privilégier une implantation à mi-hauteur. Reliés par des voies secondaires souvent sinueuses, qui proposent une découverte progressive du paysage, ces hameaux deviennent un élément caractéristique du paysage : **le bâti est systématiquement visible**, même si souvent discret de par ses couleurs et ses volumes.

4.2.2 La RN12 et la RD176

Si la plupart des voies desservant le territoire sont sinueuses, deux voies majeures proposent une toute autre perception du paysage de par leur tracé rectiligne qui semble traverser le relief plutôt que de s'en accommoder : la RN12 au Sud, et la RD176 au Nord, convergeant à Pré-en Pail pour ne former qu'une seule voie.

Passant en fond de vallée comme sur les crêtes et les replats des coteaux, la RD176 propose des perceptions fortement dépendantes du relief, et ce d'autant plus que la végétation se fait discrète sur les abords de voie. C'est cette voie qui passe au plus près de la ZIP et propose donc des perceptions de réelle proximité avec le projet. La ZIP étant plus ou moins axée par rapport à la voie, une arrivée par l'Ouest peut ainsi favoriser des perceptions directes sur le projet, de même que la sortie de Pré-en-Pail.

Vue sur Saint-Calais-du-Désert qui se distingue parfaitement dans le paysage de bocage (depuis la RD533)

La RD176, une route très linéaire alternant des vues lointaines et plus confidentielles

La RN12, en s'appuyant sur les reliefs du synclinal de Pail, propose des vues ouvertes en direction de la ZIP

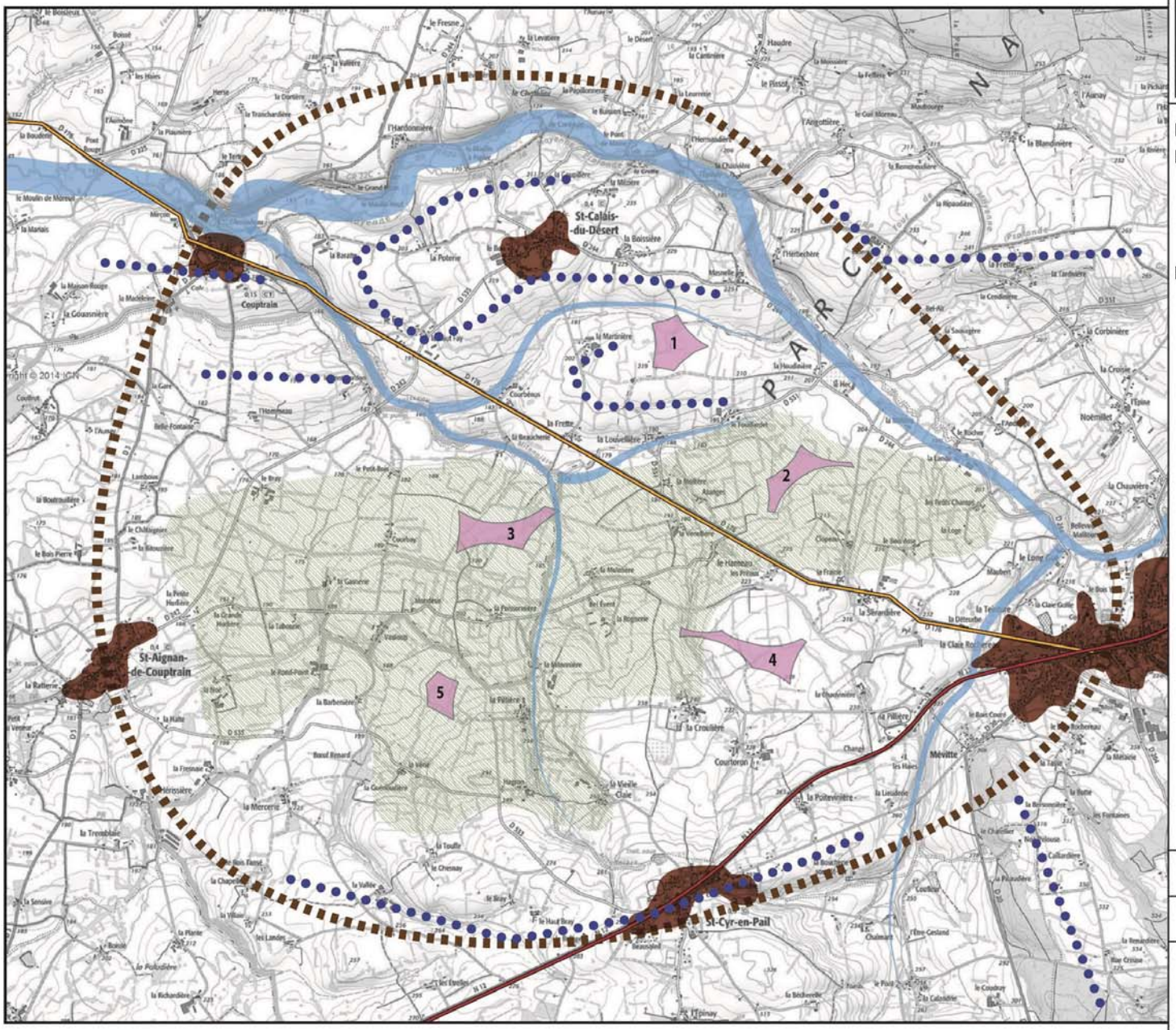

PROJET EOLIEN DES AVALOIRS

ANALYSE PAYSAGERE
(PERIMETRE RAPPROCHE)

LEGENDE

Périmètres

- Site d'implantation potentiel des éoliennes
- 1 Numéro de secteur constituant la ZIP
- Limites du périmètre rapproché paysager

Eléments structurants et particularités paysagères

- Ligne de crête ou coteau
- Densité bocagère forte fermant les perceptions
- Bourg à proximité immédiate du site
- Vallée
- Route principale à l'échelon national (RN12)
- Route principale à l'échelon départemental (RD176)

ETUDE : Etude d'impact du parc éolien des Avaloirs

ECHELLE : 0 – 1 – 2 Kilomètres

Espace plan&terre
2 rue Amédéo Avogadro
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 72 17 30
Fax 02 41 72 14 18
E-mail : agence@vudici.fr
Internet : www.vudici.fr